

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 MARS 2014

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
-----

**Présidence** : Monsieur Guy MALANDAIN, Maire.

**Présents :**

G. MALANDAIN - J. MARY - A. LE HIR - S. ABO - G. MONNIOT - G. GUESNON - C. MACKEL - L. LEGUEDOIS - N. BARRÉ - C. VILAIN - I. MOULIN - M. PASQUALINI - A-A BEAUGENDRE - S. MÉRILLON - M-M HAMEL - A. ARCHAMBAULT - E-C GOMIS (*à partir de l'approbation de la convention avec la Commune de La Verrière relative à la mise à disposition d'un terrain de sport*) - B. BOURAHOUANE - M. KORICHI - L. DAUVERGNE - A.SALL - O. INIZAN - M. GAUTHIER - M. SOUMANO (*à partir de l'approbation de la convention avec la Commune de La Verrière relative à la mise à disposition d'un terrain de sport*) - D. DUBUISSON - D. CORDRY - M. KAMLI - A. AKAFU

**Absents excusés représentés :**

J-Y GENDRON - pouvoir à N. BARRÉ  
N. DELLAL - pouvoir à S. ABO  
T. DIALLO - pouvoir à D. DUBUISSON

**Absents :**

J. IBORRA  
M. DIAW  
R. EL HAROUAT  
V. SHEREMETI

**Secrétaire** : B. BOURAHOUANE

**Administration** : M. LO GIUDICE - P. PELLENNEC - C. LE HIR - F. HESKIA - A. RIBAUT

### Le Conseil Municipal,

Après avoir désigné Monsieur BOURAHOUANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

• **A pris connaissance**, des décisions du Maire n°2014-017 à 2014-068 prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; après que des explications aient été apportées à Monsieur DUBUISSON concernant les décisions n°2014-057 (**décision** de contracter un emprunt « Prêt au Secteur Public Local » d'un montant de 1 500 000,00 € et d'une durée de 20 ans auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour le financement d'investissements dans les bâtiments publics), n°2014-060 (**décision** de contracter un emprunt d'un montant de 1 000 000,00 € pour une durée de 15 ans auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE pour le financement des investissements 2014) et n°2014-061 (**décision** de contracter un emprunt d'un montant de 1 000 000,00 € pour une durée de 15 ans auprès de LA BANQUE POSTALE pour le financement des investissements 2014) ;

• **Approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2014 ;

• **Autorise**, à la majorité de 28 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (A. AKAFOU), Monsieur le Maire à déposer auprès des partenaires les dossiers de demande de subventions liés à la programmation Politique de la Ville 2014 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et **autorise** Monsieur le Maire à signer avec l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional et tout autre partenaire public pertinent, toutes les pièces et conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces actions ;

• **Décide**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association Bleu Oxygène Développement pour l'organisation du Chantier d'insertion "Autour du livre - librairie le Mille-feuille" ;

*Arrivées de Monsieur GOMIS et de Madame SOUMANO ;*

• **Approuve**, à l'unanimité, la convention portant mise à disposition du terrain de football de la Commune de La Verrière au profit de la Commune de Trappes-en-Yvelines pour la période allant du 3 mars au 27 juin 2014 et **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention, et tous les documents administratifs y afférents ;

• **Prend acte** de la liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2013 présentée par types d'achat et par tranches selon leur montant ;

• **Autorise**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché pour la fourniture de produits d'entretien, de petit matériel d'entretien et de produits jetables avec :

- Lot n°1 : produits d'entretien généraux, la société GROUPE 5S, 12 rue de la Pâture, 95870 BEZONS, pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT ;

- Lot n°2 : petit matériel d'entretien, la société MR NET Rue de la Cimenterie 95260 BEAUMONT SUR OISE., pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT ;

- Lot n°3 : produits jetables, la société MR NET Rue de la Cimenterie 95260 BEAUMONT SUR OISE, pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT ;

- Lot n°4 : produits spécifiques offices et cuisine centrale, la société GROUPE 5S, 12 rue de la Pâture, 95870 BEZONS, pour un montant maximum annuel de 35 000 € HT ;

- Lot n°5 : produits spécifiques gymnases, la société SANOGIA 29-31 Bld de la Muette 95140 GARGES LES GONESSE, pour un montant maximum annuel de 12 000 € HT ;

- Lot n°6 : produits spécifiques piscine, la société BME, 30 Grande rue 91630 AVRAINVILLE, pour un montant maximum annuel de 13 000 € HT ;

**précise** que la durée initiale du marché est fixée à un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, il peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que la durée du marché ne puisse excéder 4 ans et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre de ce marché ;

• **Fixe**, à la majorité de 26 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions (D. DUBUISSON, D. CORDRY, T. DIALO, M. KAMLI et A. AKAFOU), les taux de fiscalité suivants pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation ..... 12,86 %
- Taxe foncier bâti..... 22,05 %
- Taxe foncier non bâti.....116,16 %
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères..... 10,83 % ;

• **Sollicite**, à l'unanimité, une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines dans le cadre du volet d'aide au fonctionnement général de l'École municipale de musique et de danse de Trappes-en-Yvelines pour l'année 2014, **sollicite** une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines dans le cadre du volet d'aide aux projets pédagogiques de l'École municipale de musique et de danse de Trappes-en-Yvelines pour l'année 2014, **sollicite** une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines dans le cadre du programme d'investissement pour l'acquisition d'instruments de musique et l'aménagement de locaux de danse pour l'École municipale de musique et de danse de Trappes-en-Yvelines pour l'année 2014 et **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, lorsque la Commission permanente du Conseil Général des Yvelines aura statué sur le montant des subventions à accorder à l'École municipale de musique et de danse de Trappes-en-Yvelines au titre de l'exercice 2014 ;

• **Décide**, à l'unanimité, de prendre en compte que la voie, partant de la Place OVALE jusqu'à la Rue Maurice RAVEL, parallèlement à l'Avenue Clément ADER, n'a pas de nom et de la dénommer Rue Erik SATIE, **décide** de renommer le Rond Point, actuellement dénommé "Rond Point de l'Horloge", desservant le Pont Cachin, l'École de musique et de danse, la Rue Maurice Thorez et la Rue Paul Langevin et de le dénommer Place Nelson MANDELA et **décide** de renommer le Complexe Sportif Léo Lagrange « Complexe Sportif Jacques MONQUAUT" ;

• **Décide**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 475 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la formation professionnelle, au titre de l'année scolaire 2013/2014, soit un montant de 45 € pour chacun des 55 trappistes inscrits ;

• **Décide**, à l'unanimité, d'accorder la protection fonctionnelle à Madame M. pour la mise en œuvre de son recours en indemnisation devant les Tribunaux civils, recours dirigé contre l'auteur des attaques dont elle a été victime dans le cadre de ses fonctions et **décide** d'indemniser préalablement Madame M. du montant des frais de procédure qu'elle devra prendre en charge pour assurer sa défense, après présentation d'une évaluation des honoraires d'avocats ;

• **Décide**, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

Collège/Lycée	Enfants concernés	Thème principal	Date(s)	Subvention
Louis Pergaud (Maurepas)	9 Trappistes	Découverte de New-York	12 au 18 mai 2014	900 €
Gustave Courbet	48 Trappistes	Découverte de Rome (classe de latiniste)	6 au 11 avril 2014	1500 €
Dumont d'Urville (Maurepas)	3 Trappistes	Projet de solidarité - équipement d'un centre de documentation au Burkina Faso	3 semaines en avril 2014	300 €
Louis Blériot	4 Trappistes	Découverte de la Pologne	29 mars au 7 avril 2014	400 €

• **Prend acte** du bilan F.A.A.C.S. pour la saison 2013/2014 ;

• **Approuve**, à l'unanimité, la convention de constitution de servitude au profit d'Electricité Réseau Distribution France (ERDF) sur les parcelles AE 333 et AC 59 à conclure avec ERDF et **autorise** Monsieur le Maire à signer la dite convention et tout document y afférent ;

• **Approuve**, à l'unanimité, le Protocole d'études ferroviaires et urbaines, secteurs de Trappes Est « Entrée de ville, Triangle et Stade » dont la participation financière de la Ville s'élève à 15,6 K€ TTC et **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit Protocole ;

• **Décide**, à l'unanimité, d'octroyer une aide financière de 100€ par jeune trappiste participant à un séjour solidaire au SENEGAL organisé par l'association « FEDDE AMAADU HAMPATE BAH » et qui se déroulera à DAKAR, dans le quartier HLM, du 1<sup>er</sup> au 31 août 2014 ;

• **Décide**, à l'unanimité, d'accorder les subventions aux associations suivantes :

Secteur sportif	Acomptes versés (3/12 <sup>ème</sup> )	Subventions 2014 proposées
AFC Kick-Boxing		1 700 €
AFC Templiers		2 900 €
AOT Natation		16 780 €
O.M.S	<b>2 565 €</b>	10 260 €
VCT		5 400 €
ASPTT Rugby		3 000 €
BCT Arts martiaux	<b>4 722,50 €</b>	18 890 €
CAP-SAA (Handisports)		1 400 €
Canoë-Kayak		5 500 €
Compagnie d'Arc		4 320 €
EASQY- athlétisme		6 000 €
ESCTSQY -basket ball	<b>29 000 €</b>	100 000 €
ECT Escrime		10 000 €
GCT Gymnastique		14 390 €
LBPT Pétanque		1 600 €
MUAY-THAÏ		1 700 €
TPS/Tennis		4 340 €
TEAM 78 Grappling		1 700 €
Roue libre		200 €
TSQFC football	<b>19 500 €</b>	99 000 €
TSGT Twirling		2 500 €
UNSS Courbet		250 €
UNSS Blériot		250 €
UNSS Gagarine		250 €
UNSS Le Village		250 €
USEP (14) + IME		5 250 €
RYSC		2 200 €
<b>TOTAL</b>		<b>320 030 €</b>

Ressources Humaines	Acomptes versés (3/12 <sup>ème</sup> )	Subventions 2014 proposées
CLASC	<b>37 942,50 €</b>	<b>154 565 €</b>

Secteur Culturel	Acomptes versés (3/12 <sup>ème</sup> )	Subventions 2014 proposées
AFRO-SWING		1 000 €
A.P.M.S.Q (Promotion de la Musique à SQY)	<b>13 500 €</b>	54 000 €
Médaillés Militaires		200 €
UNC-UNC AFN		200 €
FNACA		200 €
SEIZ-AVEL		3 500 €
Les Poètes d'ici		500 €
Compagnie Passage à l'Act*		300 €
Black-Blanc-Beur		13 000 €
Comité de Jumelage		7 500 €
Strict Hip-Hop		1 000 €
Déclit-Théâtre		19 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>100 400 €</b>



<b>Secteur Solidarité</b>	<b>Subventions proposées 2014</b>
ATD Quart Monde	1 000 €
Les Restos du Cœur	9 000 €
A.F.J.T.E (Jardins Familiaux)	5 00 €
Secours Populaire	2 000 €
France Alzheimer	5 00 €
Secours Catholique	1 000 €
T.E.L (Trappes Entraide Loisirs)	3 500 €
Médecins Bénévoles	7 500 €
V.M.E.H 78 (visite malades aux hôpitaux)	150 €
<b>Total</b>	<b>25 150 €</b>

<b>Secteur Action Républicaine</b>	<b>Subventions proposées 2014</b>
Arisqy	1 000 €
Fraternité Mission Populaire	2 200 €
A.P.C.Q (Comités Quartier)	2 000 €
Fedde Aamadu Hampathé Ba	500 €
<b>Total</b>	<b>5 700 €</b>

<b>Secteur Education/Enfance</b>	<b>Subventions proposées 2014</b>
Fraternité Mission Populaire (accompagnement scolaire)	5 500 €
Féddé Aamadu Hampathé Ba	2 000 €
GORY-TAMBO	2 040 €
Un Musée à l'Ecole	750 €
<b>Total</b>	<b>10 290 €</b>

**précise** que les versements de ces subventions ne pourront s'effectuer que lorsque les dossiers seront complets et conformes aux dispositions prévues par la délibération n° 2006-006 du Conseil Municipal du 30 janvier 2006 et **approuve** les conventions d'objectifs et avenants à intervenir avec les associations et **autorise** Monsieur le Maire à les signer.

**Pour extrait certifié conforme,  
Trappes, le 4 mars 2014**

**Le Maire,**

**Guy MALANDAIN**

